

La plage de Tahiti rouverte à la baignade

L'inquiétude s'est propagée au cours des derniers jours par le biais des réseaux sociaux. Mercredi soir, un arrêté municipal interdisant la baignade et la pêche sur la plage de Tahiti avait en effet été pris par le maire de la ville, Laurent Marcangeli.

Une mesure de santé publique mise en œuvre à la suite du prélèvement datant

du lundi précédent, faisant état de la présence de la bactérie *Escherichia coli* dans des proportions "supérieures à la norme".

Rien de particulièrement exceptionnel jusque-là, sauf que ledit arrêté, pourtant affiché sur les lieux en vertu de l'obligation réglementaire, n'a pas sauté immédiatement aux yeux de la totalité

des nombreux baigneurs qui fréquentent la plage. Pas davantage que l'affichage suivant autorisant à nouveau la baignade et mis en place dès le vendredi à midi, à la suite de prélèvements satisfaisants. D'où les interrogations partagées par les habitués du site, ne sachant plus à quelle mesure se vouer.

"Nous savions que l'orage

de la veille pouvait être responsable de ce phénomène très bref et les analyses effectuées dès le mardi ont confirmé qu'il n'y avait aucun risque sanitaire, commente Pierre-Paul Rossini, directeur général des services de la ville. *L'arrêté affiché a donc pris fin dès le vendredi, le temps d'obtenir les résultats."*

L.F.